

En 2008, au moment de rédiger la loi pour privatiser Gaz de France, l'État n'imaginait pas devoir financer aujourd'hui, via ses banques publiques, le développement international de GDF SUEZ.

C'est pourtant dès le 28 mars dernier, à l'occasion de la signature d'un protocole d'accord entre Gérard Mestrallet (président de GDF SUEZ) et le Consortium public, que la démarche fut engagée.

Le Consortium, composé de trois acteurs publics (la Caisse des Dépôts et Consignations, la CDC infrastructure et CNP Assurances), va entrer à hauteur de 25 % dans le capital de GRTgaz, pour un montant de 1 milliard 140 millions d'€.

Cette opération, étant présentée comme une optimisation du bilan de GRTgaz, apportera immédiatement au groupe 840 millions d'€ de dividendes versés par sa filiale.

La différence : 300 millions d'€ consacrés à l'augmentation du capital de GRTgaz, proviennent bien entendu de fonds publics. Dans ces conditions, on peut légitimement s'interroger sur le rôle de l'État qui, après avoir accepté l'allongement de la durée des provisions pour le démantèlement des installations gaz (de 60 à 100 ans), concède un nouveau cadeau à un groupe privé, dont il possède 34 % des parts.

Est-ce une compensation en contrepartie du blocage des prix du gaz ?

Pour GRTgaz, l'addition sera lourde, puisque ce n'est pas moins de **800 millions d'€ de dettes supplémentaires**, qui viendront grossir son bilan et augmenter son endettement, le passant de 35 % aujourd'hui à 58 % dès 2012. Avec cette dette, GRTgaz rachètera pour 300 millions d'€ des participations de GDF SUEZ dans BOG, Megal et GRT Deutschland.

Le projet social

L'entreprise a indiqué son intention d'attribuer aux salariés des obligations à coupons variables* pour un montant de 10 millions d'€.

Concernant le statut, il semble qu'il n'y ait aucun impact. Pour autant, nous resterons vigilants.

La gouvernance de GRTgaz sera modifiée, puisque le conseil d'administration passera à 17 membres, incluant 3 représentants du Consortium et 3 représentants supplémentaires de GDF SUEZ.

Encore une fois, **aucun représentant supplémentaire des salariés n'est prévu au conseil**. Ce choix est conforme à la politique sociale menée en ce moment par le groupe qui préfère, de loin, la doctrine financière à la politique sociale.

Ce projet est donc avant tout financier.

Son objectif : apporter des liquidités immédiates au groupe, quitte à endetter ses filiales les plus rentables.

Ces prêts internes, même contractés à des taux inférieurs au marché, créent uniquement de la dette.

La question que nous sommes en droit de nous poser est : A qui le tour ? La DEP (Direction Exploration Production) ?

A ce compte là, pourquoi ne pas renationaliser GRTgaz ! Il suffirait à l'État d'apporter 3 milliards d'€ à GDF SUEZ, afin d'entrer à 51 % dans son capital.

Prochaines informations les 3 et 4 mai prochains, en CCE et CEE.

*obligations calculées en fonction d'une part fixe et d'une part variable.